

Charte

Développement durable

PLC ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures et répondre aux leurs.

PLC s'engage dans une démarche de qualité environnementale en appliquant les mesures retenues à l'issue du Grenelle de l'Environnement.

Être conforme à la législation du site de PLC.

Créer une dynamique de la prévention de la pollution.

Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise.

Rendre plus favorable les actes et achats éco-responsables.

Commander à ses fournisseurs des produits plus respectueux de l'environnement

- produits d'entretien éco-labélisés
- impressions de documents sur papier issu des forêts gérées durablement - PEFC, FSC, IMPRIM'VERT.

Adopter les bonnes pratiques en « mobilisant » le personnel de PLC :

- limiter l'utilisation de papier,
- limiter la consommation d'énergie :
 - éteindre ou débrancher les lumières, les appareils électriques et les chargeurs non-utilisés,
 - utilisation de lampes à basse consommation,
 - réduire la consommation d'eau,
- optimiser le tri des déchets (cartouches d'encre usagées, piles, matériel informatique, etc.).

Cette charte est l'expression de notre engagement citoyen de notre éthique d'entreprise et des valeurs de notre métier.